

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 octobre 2017

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

L'an deux mil dix-sept, le 10 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

Absent : Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Alison McDonagh

Date de convocation : 5 octobre 2017	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage: 5 octobre 2017	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants: 11

Délibérations

- 1. Décision, après examen des candidatures, concernant la reprise du restaurant communal
- 2. Renégociation des contrats d'assurances

Questions diverses

- Election sénatoriale
- Assainissement Plan d'eau
- Aire de loisirs Plan d'eau
- Bâtiments communaux
- Terrain de football

<u>DELIBERATION 2017-45</u>: Reprise du Restaurant communal

Monsieur le Maire présente les 2 candidatures concernant la reprise du restaurant communal Le Pont Creusé. Les candidats ont été reçus par les membres du Conseil Municipal et ont présenté leur projet. L'un, M. Nidoy, a demandé un échelonnement du règlement du matériel, et l'autre candidature, composée de M. Benoist et Mme Robin, a souhaité une exonération de la redevance pendant 4 mois.

Les membres du conseil municipal se sont exprimés sur les candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- d'accepter la candidature de M. Benoist et Mme Robin
- **d'autoriser** une exonération de la redevance pendant 4 mois à compter de leur installation
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Compte rendu des échanges à ce sujet :

Concernant la candidature de Mme Robin et M. Benoist, le Conseil a estimé que c'est cette association des deux qui retenait leur attention. L'une professionnelle de la restauration et habitante de la commune, l'autre possédant une solide expérience de la gestion d'un restaurant. Compte tenu d'une installation en période hivernale, certainement début décembre, le conseil municipal a accepté qu'une exonération de la redevance soit accordée.

2. Renégociation des contrats d'assurance

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 2 compagnies d'assurances ont été sollicité pour des devis concernant les assurances communales. Des disparités entre les bases des devis doivent être résolues avant qu'une décision soit possible.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les bâtiments, la flotte automobile, les élus et agents, dans le cadre de leur mission, sont assurés par MMA – Civray ; la responsabilité civile et la protection juridique sont assurées par la MAIF.

Le Conseil Municipal décide de sursoir ce point à la une prochaine réunion.

Questions diverses

Election sénatoriale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu le jeudi 19 octobre pour la désignation des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale.

Assainissement Plan d'eau

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la réunion avec M. Depalle de Eaux de Vienne, la mairie attend des devis pour la réfection de la canalisation. Une proposition a été faite pour laisser la canalisation existante en place et d'ajouter une nouvelle à côté, ce qui éviterait ainsi le coût d'enlèvement d'un produit contenant de l'amiante. Il est évoqué la possibilité de pouvoir bénéficier des subventions allouées dans le cadre du programme de rénovation de l'assainissement collectif en centre bourg prévue au 1^{er} semestre 2018. Monsieur le Maire évoquera cette possibilité avec le représentant de Eaux de Vienne.

Bâtiments communaux

Les membres du Conseil Municipal ont vu des propositions d'aménagement de la pièce au-dessous de la mairie au niveau électricité et plomberie.

Ce local est dédié en partie au stockage des produits d'entretien et à la chaudière du chauffage central de la mairie. Après inspection des membres du Conseil il est décidé que des travaux de mise aux normes du circuit électrique doivent être entrepris pour la sécurité des agents. Des travaux de plomberie sont également envisagés.

- Terrain de football

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des responsables du district sont venu inspecter le stade et les vestiaires pour établir son classement.

Il sera nécessaire de changer le chauffe-eau au gaz présent et non utilisé depuis la fin des matches de l'Etoile Sportive de St Martin. D'autres points sont à régler : chauffage dans les vestiaires. Un courrier doit être envoyé en mairie.

- Aire de loisirs

M. Nathalin Cleuet porte à la connaissance du Conseil Municipal que le montage de la tyrolienne et de la balançoire nid d'oiseau est presque terminé. Il précise que les deux petits tourniquets ont été enlevé pour raison de sécurité.

Fin de la réunion 23h25